

EDITO

Une année riche en actions

Le 27 novembre, l'ÉNAP a célébré les 20 ans du CRHCP, un moment privilégié d'échanges autour de l'histoire et du patrimoine pénitentiaires qui a conclu une année riche en actions menées par notre centre de ressources.

Le CRHCP a approfondi le contact avec les acteurs de terrain. Après notre visite du centre de détention d'Eysse au printemps, la visite du centre pénitentiaire de Fresnes et de l'Établissement public de santé national (Fresnes) en septembre a été un moment fort pour notre équipe. Les espaces mémoriels créés par les personnels de ces deux établissements ont donné matière à réflexion pour imaginer de nouveaux développements dans la valorisation de la mémoire et du patrimoine pénitentiaires.

Nous restons mobilisés pour partager et transmettre l'histoire de la prison auprès du plus grand nombre. Auprès des élèves et des personnels de l'ÉNAP, chaque mois avec les « Rencards de l'histoire » et l'éphéméride, largement diffusée.



Avec les enseignants du secondaire lors des Rendez-vous de l'Histoire à Blois, où ont été proposées des ressources pénales pouvant venir enrichir les parcours pédagogiques. Auprès du grand public enfin, avec les Journées européennes du patrimoine, lors desquelles l'espace Cannat a été ouvert aux visiteurs extérieurs ; pour faire écho au thème « Patrimoine maritime » de cette édition, la visite proposait notamment un focus sur les bagnes coloniaux, objet de tant de fantasmes.

Alors que l'année 2024 se termine, l'équipe du CRHCP travaille déjà sur de nouvelles idées et projets pour valoriser la riche histoire de l'administration pénitentiaire et de ses personnels : nous vous donnons rendez-vous en 2025 pour de nouvelles découvertes.

MB

la Lettre du

CRHCP

Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines

N° 31

DÉCEMBRE
2024



La Lettre du Crhpc

SOMMAIRE

- PAGES 2-3 ○ **Actualités** : Les Rendez-vous de l'Histoire Nouveautés dans la bibliothèque numérique Frises chronologiques en ligne
- PAGES 4-5 ○ **Dates** : 1974 : Secrétariat à la condition pénitentiaire 1999 : Réforme des SPIP
- PAGES 6-7 ○ **Focus** : L'exposition « S'évader : l'art en détention »
- PAGE 8-9 ○ **À vos plumes** : Les congrès pénitentiaires internationaux
- PAGE 9 ○ **À suivre** : AMAP
- PAGES 10 ○ **Un objet** : Recueil de photos et plans (1892)
- PAGES 11-12 ○ **Le coin des curieux**



ACTUALITÉS

IG et MB

Le CRHCP aux Rendez-vous de l'histoire de Blois

Le 12 octobre 2024, pour la deuxième année consécutive, l'ÉNAIP était présente aux Rendez-vous de l'histoire de Blois. La 27^e édition de ce festival avait pour thématique « La Ville ». Sous l'égide du Ministère de la Justice, et en partenariat avec Philippine de Marcellus, responsable des publics au Castelet de Toulouse, Fabienne Huard-Hardy et Mickaël Boyer du CRHCP ont proposé un atelier pédagogique pour les enseignants du secondaire, intitulé « La ville et la prison, de l'histoire à la géographie (et vice-versa) ».

Bien que présente historiquement dans le paysage urbain, la prison reste un lieu méconnu du grand public. Aborder les programmes scolaires par cet angle pénitentiaire constitue donc une proposition originale qui vient bousculer les représentations des élèves. L'objectif de l'atelier était de montrer qu'il est possible de multiplier les ponts entre les disciplines (histoire, géographie, EMC, littérature et arts), offrant ainsi aux enseignants un large choix de compétences à travailler parmi l'éventail du référentiel de l'Éducation nationale.

L'atelier s'est concentré sur le thème de la Seconde Guerre mondiale. 80 ans après la Libération, l'intérêt des jeunes pour cette période ne faiblit pas. Pour l'administration pénitentiaire, il s'agit à la fois d'une histoire riche et sombre qu'elle peut transmettre et partager. Les intervenants ont présenté des ressources documentaires variées, parfois inédites, pouvant être utilisées en classe. L'approche s'est déclinée au niveau national puis local (prison Saint-Michel de Toulouse), l'objectif étant la réalisation d'un exercice cartographique par les élèves. L'atelier s'est conclu par l'évocation du devenir des prisons désaffectées, permettant d'introduire des problématiques liées à l'aménagement du territoire, très présentes dans l'actualité, pour revenir aux exemples historiques de restructuration de prisons.

Les échanges avec le public ont permis d'approfondir certains questionnements, démontrant l'intérêt certain du monde enseignant.



Atelier pédagogique proposé par l'ÉNAIP et le Castelet de Toulouse lors des Rendez-vous de l'histoire de Blois 2024 (photo : ÉNAIP-Crhcpc)

Des chronologies accessibles en ligne

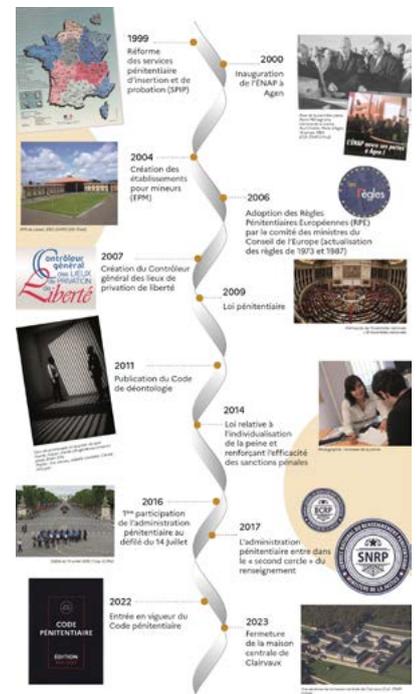
Vieille de plus de deux siècles, l'administration pénitentiaire dispose d'une histoire riche et complexe. Pour célébrer ses 20 ans, le CRHCP a souhaité reprendre le fil de cette histoire pour la rendre accessible au plus grand nombre.



Une chronologie générale est ainsi disponible en ligne, dans notre Rubrique Histoire et patrimoine pénitentiaire : elle reprend, de manière synthétique et visuelle, les grandes dates qui ont marqué l'histoire des prisons et de l'exécution des peines en France, de 1789 à nos jours.



Nous souhaitons aussi proposer des chronologies thématiques, afin d'éclairer des aspects connus ou méconnus de l'histoire pénitentiaire. La première chronologie thématique mise en ligne est consacrée au bertillonage : l'occasion de (re)découvrir ce système anthropométrique qui s'est répandu dans les commissariats et les greffes pénitentiaires, en France et dans le monde, conférant à son créateur, Alphonse Bertillon, une célébrité internationale.



Des nouveautés dans la bibliothèque numérique

En partenariat avec la Bibliothèque nationale de France, le CRHCP poursuit ses travaux de numérisation pour enrichir sa bibliothèque numérique et rendre ainsi accessibles à tous les publics les documents conservés à l'ÉNAP.

Nous vous invitons à feuilleter les derniers ouvrages mis en ligne :

@ **De l'Abolition de la peine de mort, précédée de quelques réflexions sur le droit de punir** / par M. BASSINET, Nevers : Impr. de Regnaudin-Lefebvre, 1847, 26 p.

@ **De l'Exécution des jugements et arrêts et des peines, en matière criminelle, correctionnelle et de police** / par Ch. BERRIAT-SAINT-PRIX, Paris : Cosse et F. Delamotte, 1846, 136 p.

@ **De la Garantie sociale considérée dans son opposition avec la peine de mort** / par Joseph-Honoré VALANT, Paris : Impr. nationale, brumaire l'an IV [1795], VIII-95 p.



Deux albums de photographies de la maison centrale de Melun - 1908

@ Sans doute réalisés à l'occasion du centenaire de l'établissement, ces deux grands albums de photographies constituent un témoignage visuel exceptionnel de la vie dans une maison centrale au début du 20^e siècle : travail dans les ateliers, dortoir cellulaire, cour de promenade, école, prétoire, salle de discipline, réfectoire ...

@ **Exposition du travail pénal** : Plessis-le-Comte, 1967
Cet album présente des photographies réalisées à l'occasion d'une exposition présentée en 1967 sur le domaine de Plessis-Le-Comte, et illustrant des réalisations du travail réalisé par les personnes détenues.

Revue pénitentiaire et de droit pénal : 1947-1954

Interrompue en 1933 (sauf un numéro paru en 1939), la parution de cette revue de référence reprend en janvier 1947, alors que se met en place la réforme Amor. Les articles de ces années d'après-guerre se sont l'écho des profondes mutations de l'administration pénitentiaire à cette époque. Jean Pinatel, Marc Ancel, Pierre Cannat, Charles Germain et bien d'autres proposent des réflexions sur la récidive, la défense sociale, la relégation, les droits du détenu ...

Pour accéder aux fascicules de la revue : <https://enapagen2.bibenligne.fr/>

Tapez dans la barre de recherche : revue pénitentiaire et l'année recherchée (par exemple : revue pénitentiaire 1947)

Pour suivre toutes les actualités du Crhpc, rendez-vous sur notre portail !



DEUX DATES

8 juin 1974

IL Y A 50 ANS, ÉTAIT CRÉÉ LE SECRÉTARIAT D'ÉTAT À LA CONDITION PÉNITENTIAIRE

Depuis le début des années 1970, la crise couve dans les prisons de France, régulièrement secouées par des émeutes ou par des drames. La répression par les pouvoirs publics ne suffit pas à répondre aux causes profondes de la contestation.

C'est dans ce contexte qu'intervient au printemps 1974 une élection présidentielle anticipée¹. Bien que serré, le duel du second tour voit Valéry Giscard d'Estaing l'emporter sur François Mitterrand. En cette fin des Trente Glorieuses, le nouveau chef de l'État semble conscient de la nécessité de corriger le décalage grandissant entre la société de consommation et de loisirs, et la dureté des conditions de détention. Le candidat Giscard a promis une réforme d'envergure. Cette promesse est entendue par les personnes détenues, qui, au début de l'été 1974, s'attendent à des changements rapides.

Encore faut-il mettre en musique cette réforme, et surtout déterminer la personnalité qui va la mener ! Est-ce le garde des Sceaux, Jean Lecanuet ? Le directeur de l'administration pénitentiaire, comme l'avait fait Paul Amor en 1945 ? Prenant l'initiative, le président Giscard impose dans le gouvernement un secrétariat d'État à la Condition pénitentiaire². Auparavant, il n'y a guère qu'en 1911 que la pénitentiaire a obtenu un rang ministériel lorsque Louis-Jean Malvy fut nommé sous-secrétaire d'État à la Justice³. Par cet acte d'autorité⁴, le président envoie un signal politique fort exprimant la volonté de réformer. Il veut quelqu'un qui a « les yeux neufs » sur le sujet, c'est pourquoi il octroie le poste à l'un de ses soutiens de campagne, Hélène Dorlhac de Borne.

Rien ne prédestinait cette médecin du travail, inconnue du grand public et des médias, à se pencher sur le dossier sensible de la prison. Outre sa méconnaissance du monde pénitentiaire, Hélène Dorlhac est novice en politique à ce niveau de responsabilité. A l'instar de Simone Veil, elle appartient à cette génération de femmes que Valéry Giscard d'Estaing veut promouvoir sur la scène politique. Elle doit donc réaliser un apprentissage en accéléré de la vie publique, former son cabinet et trouver sa place au sein de la Chancellerie⁵. Mais le temps lui manque pour prendre pleinement ses marques.

L'explosion redoutée éclate peu après la fête nationale⁶. Clairvaux se mutine le 19 juillet 1974. Deux jours plus tard, c'est au tour de Nîmes de prendre feu, sous les yeux de la secrétaire d'État⁷. Volontaire, Dorlhac veut s'impliquer sur le terrain mais



Visite d'Hélène Dorlhac à l'École d'administration pénitentiaire, vers 1975 (coll. ÉNAP-Crhc)

peut difficilement échapper au carcan du protocole. Lorsque Caen se révolte le 24 juillet, en désespoir de cause, elle fait enregistrer un appel au calme diffusé par haut-parleur aux détenus.

A contre-courant de la pensée collective qui veut réprimer et culpabiliser les mutins⁸, Dorlhac trouve légitime de prendre en compte certaines revendications⁹. De vives tensions apparaissent, notamment avec le ministère de l'Intérieur. Dans sa fonction, la secrétaire d'État est peu ménagée : la presse est sceptique, l'opinion publique est rétive à l'idée d'améliorer le sort des détenus, mais ce sont les personnels pénitentiaires qui, inquiets d'être les grands oubliés de la réforme, se montrent les plus critiques envers son action¹⁰.

Alors que le calme revient peu à peu, Dorlhac obtient que le principe d'une réforme pénitentiaire soit validée par le conseil des ministres du 7 août. Peu après, elle est aux côtés du président Giscard lors d'une visite à la prison de Lyon. Elle visite de nombreux établissements pénitentiaires, accompagnée par la presse, pour permettre au grand public de se rendre compte des réalités de la détention. Au cours de ces visites, la secrétaire d'État n'hésite pas à s'entretenir en privé avec plusieurs personnes détenues, pour mesurer les attentes de la population carcérale. Par ailleurs, elle multiplie les contacts avec les délégués des syndicats pénitentiaires pour rassurer le personnel sur le principe de la réforme : il s'agit autant d'améliorer les conditions de vie des détenus que les conditions de travail des surveillants.

L'année 1975 voit la réforme se mettre en place progressivement. Dès lors que celle-ci entre en application, la raison d'être de cet organe gouvernemental s'estompe. Lorsque Jacques Chirac, Premier ministre, présente avec fracas sa démission en août 1976, Hélène Dorlhac n'est pas reconduite dans le nouveau gouvernement¹¹ et le secrétariat d'État à la Condition pénitentiaire disparaît.

MB

¹ Suite au décès de George Pompidou le 2 avril 1974, et en accord avec la Constitution de 1958, l'élection présidentielle est organisée dans les semaines qui suivent. Alain Poher, président du Sénat, assure l'intérim.

² [Décret du 8 juin 1974 portant nomination de membres du Gouvernement](#). Un autre décret (20 juin) fixe ses attributions et sa mission.

³ Chargé des services pénitentiaires, sous l'autorité du garde des Sceaux, il devait assurer le transfert de tutelle de l'administration pénitentiaire entre le ministère de l'Intérieur et celui de la Justice.

⁴ Il semble que Jacques Chirac, Premier ministre, et Jean Lecanuet, garde des Sceaux, soient mis devant le fait accompli sur cette nomination.

⁵ Bien que les relations entre Dorlhac et Lecanuet sont cordiales, leurs équipes se querellent régulièrement.

⁶ La faible ampleur de la traditionnelle grâce présidentielle du 14-Juillet déçoit au sein de la population carcérale.

⁷ Hélène Dorlhac réside à Nîmes.

⁸ Suite au saccage de la prison-école de Loos-les-Lille, le ministère de l'Intérieur ouvre les portes de la prison pour montrer à la population les dégâts causés par les mutins... et le coût pour le contribuable !

⁹ Outre le manque de travail et la promiscuité, le froid et l'hygiène sont les doléances récurrentes : sur les 171 prisons du pays, 47 ne sont pas chauffées et 97 ne disposent pas d'équipements sanitaires convenables.

¹⁰ En déplacement à Brive pour assister aux funérailles d'un surveillant assassiné, Hélène Dorlhac est conspuée lors de son discours par les personnels pénitentiaires. https://www.lemonde.fr/archives/article/1975/05/13/les-surveillants-manifestent-contre-mme-helene-dorlhac-m-aime-pastre-secretaire-general-du-syndicat-des-personnels-penitentiaires-c-g-t-a-donne-sa-demission_3102474_1819218.html

¹¹ Hélène Dorlhac réapparaît dans le gouvernement de Michel Rocard en 1988.

13 avril 1999

25 ANS DE LA CRÉATION DES SERVICES PÉNITENTIAIRES D'INSERTION ET DE PROBATION

A l'occasion des 25 ans de la création des services pénitentiaires d'insertion et de probation, le CRHCP a sollicité Philippe Pottier, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation et ancien directeur de l'ÉNAP, pour évoquer les origines de cette réforme.

La création, il y a 25 ans, des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) se distingue par son origine : une réforme née des réflexions de professionnels, prenant la forme d'une revendication syndicale au début des années 1980. Elle se heurta à de fortes résistances, et il fallut vingt ans de débats avant que les SPIP ne voient le jour.

Une étape importante fut franchie en novembre 1988 avec la publication du document « Pour une méthodologie de travail social en milieu pénitentiaire ». Ce texte, issu des travaux d'un groupe de réflexion regroupant différents bureaux de la direction de l'administration pénitentiaire et des professionnels (dont je faisais partie), recommandait, pour la première fois dans un rapport validé par l'administration, la création d'une structure départementale rassemblant les missions des Comités de probation et d'assistance aux libérés (CPAL) et des services socio-éducatifs des établissements pénitentiaires. Bien que significative, cette avancée mit plus de dix ans à se concrétiser.

En 1991, Jean-Claude Karsenty, récemment nommé directeur de l'administration pénitentiaire, visita le CPAL de Marseille. À son retour, il déclara n'avoir jamais vu une structure administrative aussi étrange : un « comité », présidé par un juge, sans statut juridique connu, composé de délégués à la probation mis à disposition du tribunal par l'administration pénitentiaire, sans budget de fonctionnement, sans rattachement administratif clair, une structure improbable. Le chef de l'inspection des services pénitentiaires, Xavier Salvat, suggéra que je visite les différentes directions régionales pour analyser leur intervention dans le secteur du « milieu ouvert ». Mon rapport au directeur décrivit une quasi-absence de gestion de ce domaine au niveau régional par la DAP.

Le 2 janvier 1992, M. Karsenty, profitant de la période de calme des fêtes de fin d'année, m'invita à le rencontrer dans son bureau. Notre échange se prolongea une bonne partie de l'après-midi. À son issue, il affirma être convaincu de la nécessité de la réforme, mais ne pas pouvoir la mener directement en raison des fortes oppositions, tant de la part de certains professionnels que de nombreux magistrats. Il envisageait de solliciter l'Inspection générale de l'administration (IGA), dont il était membre avant de devenir DAP, pour évaluer sa pertinence. Mais l'IGA ne pouvant pas réaliser cela dans le délai souhaité, il demanda au Garde des Sceaux, le 15 juin 1992, de saisir l'inspection des services judiciaires, ce qui fut fait en octobre 1992. L'inspection rendit son rapport le 9 novembre



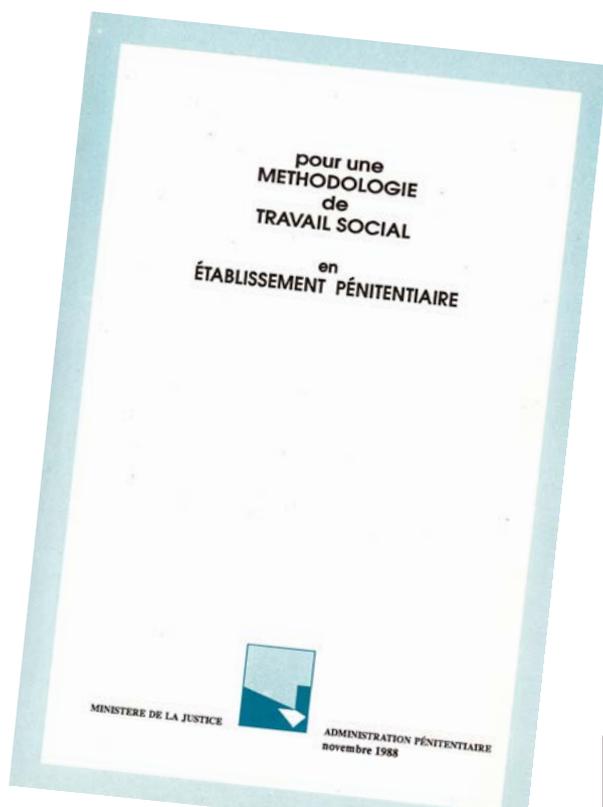
Tous droits réservés

1993, présentant plusieurs scénarios en privilégiant nettement la création d'un service départemental de probation, opérant en milieu ouvert et en milieu fermé.

Ce rapport ne mit pas un terme aux débats mais marqua un véritable lancement de la réforme. Elle faillit toutefois être abandonnée lors du changement de gouvernement en 1997, les organisations de magistrats, notamment l'ANJAP et le syndicat de la magistrature, tentant de convaincre la nouvelle garde des Sceaux d'y renoncer. L'incertitude dura six mois, mais finalement Mme Guigou décida de poursuivre la réforme. L'engagement d'Emmanuel Rébeillé-Borgela, adjoint au directeur de l'administration pénitentiaire de 1993 à 2000, fut déterminant dans ce résultat en la défendant auprès du cabinet de la garde des Sceaux. La réforme était définitivement sur les rails.

La réforme de 1999 créa les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), dotés de leur propre hiérarchie, rassemblant tous les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation des 187 établissements pénitentiaires et des 181 CPAL dans 103 services départementaux. Cette nouvelle organisation renforça l'efficacité des services en facilitant la coordination entre les milieux ouverts et fermés et en consolidant les partenariats locaux. Elle permit le développement d'une méthodologie structurée, les SPIP devenant un acteur clé de la prévention de la récidive.

Philippe Pottier



Focus

Une exposition à découvrir à Niort

Du 27 novembre 2024 au 9 mars 2025, la salle du Pilon de Niort accueille l'exposition « S'évader. L'art en détention. Du XIX^e siècle à la fin du bagne ».

Nous avons demandé à Pierre Piazza et Marc Renneville, commissaires de l'exposition, de nous la présenter.



Pierre Piazza, Maître de conférences en sciences politiques

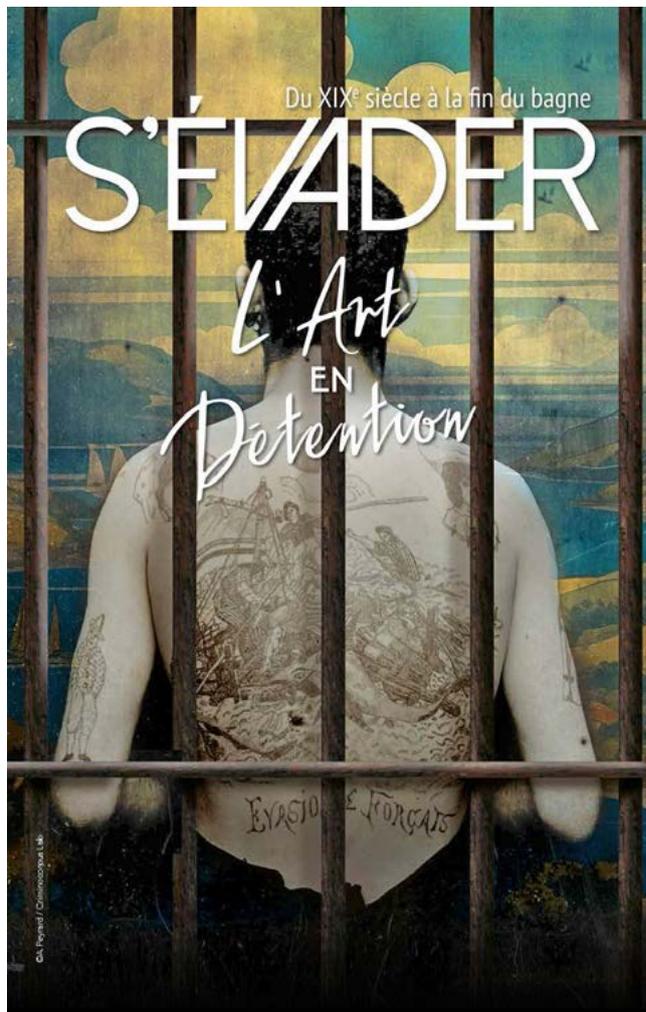


Marc Renneville, historien, Directeur de recherche au CNRS

Graffitis, poèmes, peintures, tatouages, noix de coco sculptées, nautiles gravés... Cette exposition invite à découvrir l'art produit en détention entre le début du XIX^e siècle marqué par l'essor de la prison pénale et le milieu du XX^e siècle qui scelle la fermeture du bagne de Guyane. Ces productions méconnues, souvent étonnantes, rares et fragiles, sont l'expression d'un geste de création et de résistance. Elles constituent de précieux témoignages sur la peine d'enfermement, ses contraintes et ses privations. La valorisation de la richesse de cet « art enfermé » ouvre une porte donnant à voir et à entendre l'intimité des prisonniers, leur ressenti, leurs émotions et leurs espérances.

L'exposition se décline en trois parties :

« **Dessiner pour se faire la belle** ». Cette première partie est consacrée à diverses modalités d'évasion par le dessin, la peinture et le tatouage. Certains détenus rejetant la possibilité d'une évasion physique peuvent la représenter afin d'exprimer différents sentiments et convictions. L'enfermement obligeant le détenu à subir un espace limité, toujours surveillé, il peut être tenté de s'affranchir de cet horizon borné en se transportant par la création vers un ailleurs meilleur. Certains motifs semblent privilégiés : l'être aimé, le mouvement ou encore le divertissement. Le commerce de productions artistiques permet aussi parfois l'obtention d'un statut privilégié... Et même la préparation, grâce à un pécule précieux accumulé, d'une évasion physique.



Affiche de l'exposition S'évader. L'art en détention. Du XIX^e siècle à la fin du bagne

« **Écrire pour s'en sortir** ». La deuxième partie de l'exposition propose l'écoute de poésies et la lecture d'une sélection d'écrits et de graffitis. Nombreuses sont les formes d'écriture en détention qui relèvent d'un acte de résistance. Écrire pour transgresser l'interdit en inscrivant son nom, une date, un numéro d'écrou sur la porte de sa cellule ou sur un mur. Écrire pour dénoncer les conditions de sa condamnation ou de son internement. Écrire pour afficher une forme de liberté irréductible face aux carcans et punitions. Écrire pour lutter contre la solitude.



Huile sur toile. Tableau de Louis Grilly (1899-1970). Vers 1930. (coll. ÉNAP-Crhcp)

« **Fait main pour prendre le large** ». La dernière partie de l'exposition s'intéresse à l'artisanat d'art. Au XIX^e siècle, dans la cour ou dans les salles de certains bagnes métropolitains, un « bazar » est institué au sein duquel les détenus sont autorisés à vendre des fabrications artisanales conçues durant leurs moments perdus. La confection de ces objets, tout comme la « camelote » souvent produite dans les bagnes de Nouvelle-Calédonie et de Guyane à partir de « petits riens », autorise notamment les détenus à améliorer leur quotidien, à tuer le temps, à échapper à l'ennui, à déjouer l'anéantissement que génère un écoulement des jours en vase clos dont le rythme répétitif est imposé par l'institution carcérale.

Pour aller plus loin :



L'art en prison

Un parcours en ligne disponible dans la Rubrique Histoire et patrimoine pénitentiaire du site internet de L'ÉNAP. Ce parcours thématique donne à voir une sélection de documents et d'objets issus des collections du CRHCP et de la médiathèque Gabriel Tarde. Ces œuvres reflètent la grande variété de l'expression artistique en détention : arts plastiques, bande dessinée, dessin, gravure, peinture, journaux, poésie, sculpture ...

Pour concevoir cette exposition, Pierre Piazza et Marc Renneville ont sollicité de nombreuses institutions publiques et collections privées. Vous pourrez ainsi retrouver dans cette exposition 10 objets issus des collections du Crhcp, notamment des objets liés aux bagnes coloniaux : peintures sur toile ou sur métal, noix de coco sculptée, entraves ... Sont également présentés une serrure et un oeillet de l'ancienne prison de la Petite Roquette (Paris), un imposant bat-flanc sur lequel on peut découvrir de nombreux graffitis sculptés, ainsi qu'une porte de cellule du XIX^e siècle.

Informations pratiques

Dates : Du 27 novembre 2024 au 09 mars 2025
 Du mardi au samedi, de 14h à 19h (sauf jours fériés)
Lieu : Salle du Pilori, place du Pilori, 79 000 NIORT
Entrée libre



Demi noix de coco gravée. Guyane. Première moitié du XX^e siècle. (coll. ÉNAP-Crhcp)

À VOS PLUMES

Dans cette rubrique, nous vous proposons de découvrir des textes écrits par des élèves de l'ÉNAP ou des personnels du terrain, qui ont à cœur de partager l'histoire de leur métier et de leur administration.

Les congrès pénitentiaires internationaux

par **Manon Lemoine**, élève Capitaine pénitentiaire

Passionnée par l'histoire du droit pénitentiaire, Mme Lemoine se consacre à l'étude des congrès pénitentiaires internationaux, cherchant à mettre en lumière leur rôle et leur influence sur les politiques pénales de l'époque.

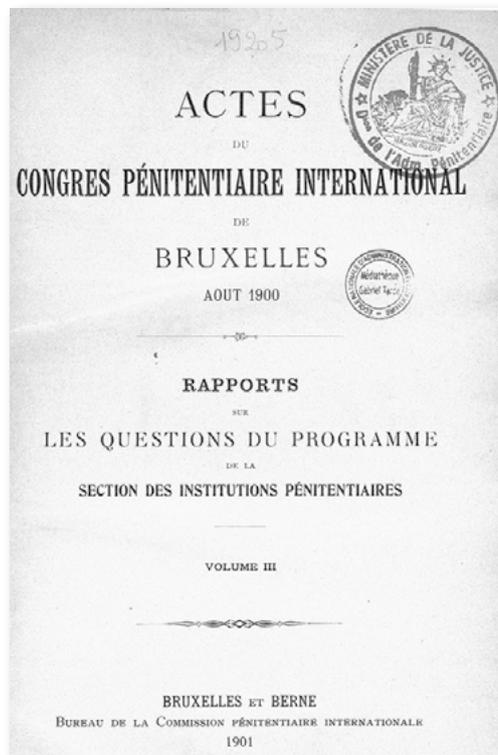
Au cours des XIX^e et XX^e siècles, pas moins de douze Congrès pénitentiaires internationaux ont été organisés, avec une fréquence de tenue tous les cinq ans, interrompue par les deux guerres mondiales. Ces rassemblements naissent à une époque où de nombreux pays s'interrogent sur la réforme carcérale et sur les moyens de lutter efficacement contre la criminalité¹. Ces congrès présentent la particularité de rassembler de nombreux spécialistes incluant des magistrats, des avocats, des professeurs de droit mais aussi des médecins, des fonctionnaires de l'administration des prisons, ou encore des délégués officiels. De plus, il semble que ces rassemblements constituent un espace véritablement investi par les représentants de l'État, préoccupés des intérêts publics, dans un contexte où les enjeux sont significatifs. Une telle composition permet un échange constructif : les experts peuvent partager leurs connaissances et leurs expériences pour apporter des solutions toujours plus complètes et adaptées. À l'aide d'une approche comparatiste, les discussions entre les participants permettent de confronter les idées et la pertinence des propositions effectuées. Cette pluridisciplinarité favorise un processus de décision plus éclairé et participatif, condui-

sant à des recommandations réfléchies. Sans aucun doute, ces réunions « créent des liens entre ces hommes habités par un même objectif et construisent, petit à petit, une Internationale juridique »². À chaque rencontre, près d'une vingtaine de pays participent aux débats, parmi lesquels figurent des nations particulièrement impliquées telles que la Belgique, la France, l'Allemagne, l'Angleterre, la Suisse, l'Italie, l'Espagne, les Pays-Bas, mais aussi les États-Unis ou la Russie³, l'objectif étant de discuter des défis actuels et des meilleures pratiques dans le domaine pénitentiaire à l'échelle mondiale.

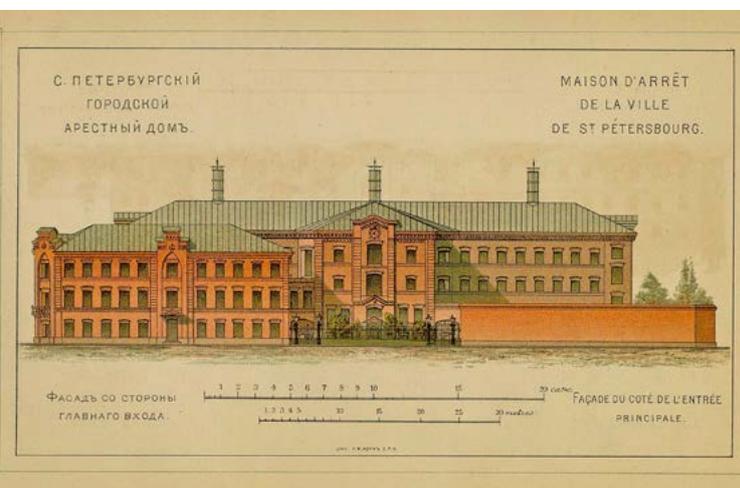
Progressivement, ces réunions vont appeler à un déplacement du regard vers les pratiques judiciaires plus que pénitentiaires, en reconnaissant le rôle crucial du système judiciaire dans la prévention, la réhabilitation ou encore la réinsertion des auteurs d'infractions. De surcroît, ces rassemblements ont été l'occasion d'exposer les limites de la détention, dans une période de crise où le taux alarmant de récidive souligne l'échec des politiques strictement punitives. C'est la raison pour laquelle les congressistes vont mettre un point d'honneur à proposer de nouvelles approches concernant la répression de la criminalité.

Assurément, les congrès pénitentiaires internationaux sont une étape incontournable dans le développement du droit pénal et des politiques pénitentiaires aux XIX^e et XX^e siècles. Selon Fernand Desportes et Léon Lefébure, tous deux délégués à Stockholm en 1878 : « les congrès pénitentiaires [...] ont singulièrement aidé aux progrès [de la science pénitentiaire] : ils lui ont donné le caractère d'universalité qu'elle a revêtu, en mettant en présence ceux qui la cultivaient dans tous les pays du monde ; par l'étude comparée de ses monuments et de ses découvertes, ils ont précisé et formulé ses principes ; ils ont enfin contribué à la faire passer du domaine de la pensée dans celui de l'expérience, par l'influence qu'ils ont exercée tant sur les gouvernements que sur l'opinion publique⁴. »

Toutefois, il faut souligner que les actes des congrès constituent une documentation extrêmement abondante et dense, regroupant cinquante-trois volumes, soit plus de trente-trois mille pages de procès-verbaux, rapports préparatoires, ré-



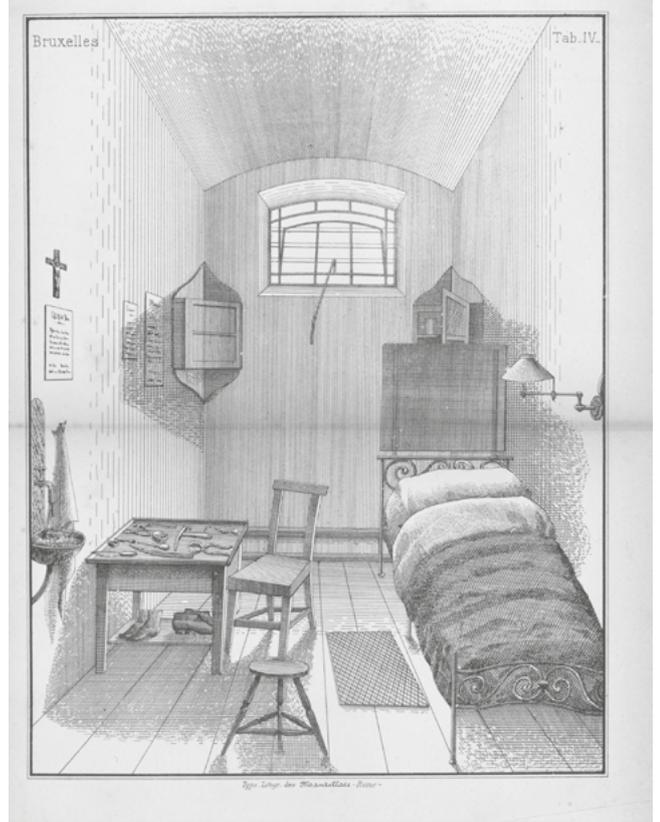
Actes du Congrès pénitentiaire international de Bruxelles, vol. III (coll. ÉNAP-CRHCP)



Maison d'arrêt de la ville de St Pétersbourg, Actes du Congrès pénitentiaire international de Saint-Pétersbourg (coll. ÉNAP-CRHCP)

ponses à des questionnaires d'enquêtes etc. Cette masse d'informations constitue une véritable « mine de renseignements précieuse », mais où il est parfois difficile de se repérer⁵. Cela explique en partie pourquoi les congrès pénitentiaires internationaux restent largement sous-étudiés, alors même qu'ils constituent une source historique et scientifique particulièrement intéressante dans la compréhension de l'histoire de la politique pénale internationale en général, et de l'évolution des théories et pratiques pénitentiaires en particulier.

- 1 N. Derasse, « Les congrès pénitentiaires internationaux », Histoire et Patrimoine pénitentiaire, Les congrès pénitentiaires internationaux 1872-1950, Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire, url : https://www.enap.justice.fr/sites/default/files/histoire_parours12_congres_article_nicolas_derasse.pdf
- 2 M. Kaluszynski, « Socio-histoire de l'État, socio-histoire du pénal. La « circulation » au cœur de la construction du champ pénal », dans : J.-C Froment éd., Droit et politique. La circulation internationale des modèles en question. Fontaine, Presses universitaires de Grenoble, « Droit et action publique », 2014, p. 215 à 228.
- 3 N. Derasse, « La récidive dans les congrès pénitentiaires internationaux du XIX^e siècle », dans : J.-P Allinne, M. Soula, éd., Les récidivistes, représentations et traitements de la récidive, XIX^e – XXI^e siècle, Rennes, PUR, 2010, p. 97-113, url : <https://books.openedition.org/pur/132348?lang=fr>
- 4 F. Desportes, L. Lefébure, La science pénitentiaire au congrès de Stockholm, G. Pédone-Lauriel, 1880, p. 361. <https://data.decalog.net/enap1/Liens/fonds/F6C5.pdf>
- 5 M. Vergnon, « Éduquer la jeunesse délinquante : dans les pas de Mary Carpenter », Les Études Sociales, 2016/1, n° 163, p. 27-42.



Cellule de la prison de Bruxelles, Actes du Congrès pénitentiaire international de Rome, vol. III (coll. ÉNAP-CRHCP)

Pour aller plus loin :



Les congrès pénitentiaires internationaux : 1872-1950

Un parcours thématique disponible en ligne dans la Rubrique Histoire et pénitentiaire du site internet de l'ÉNAP

Dans ce parcours thématique, le Crhacp propose pour chaque congrès une présentation générale, la liste des questions abordées lors des séances, ainsi qu'un accès direct aux Actes numérisés dans leur intégralité.

Les 12 Congrès pénitentiaires internationaux

1872 : Londres	1905 : Budapest
1878 : Stockholm	1910 : Washington
1885 : Rome	1925 : Londres
1890 : Saint-Petersbourg	1930 : Prague
1895 : Paris	1935 : Berlin
1900 : Bruxelles	1950 : La Haye

À SUIVRE

Le bulletin de liaison des adhérents de l'Association des médaillés pénitentiaires (AMAP) permet de faire connaître et d'accéder à des travaux culturels ou historiques recensés par l'Association ou proposés par l'ÉNAP.

À lire sur le site de l'ÉNAP :

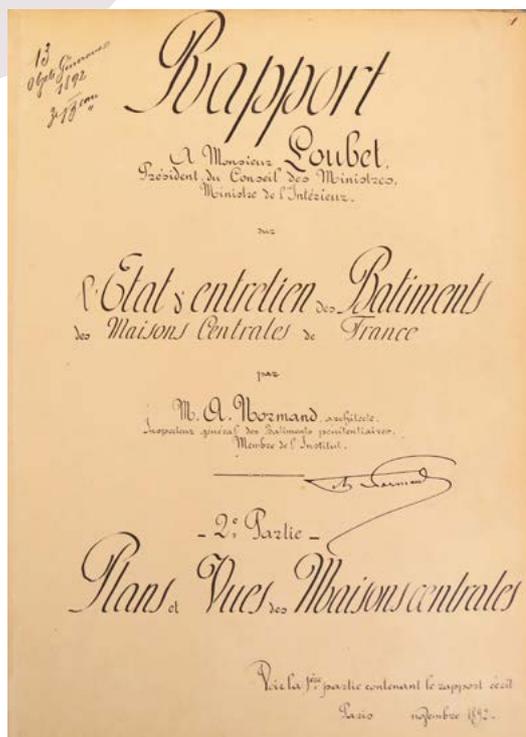
Au sommaire du numéro à paraître :

N° 19 (décembre 2024) – Hommage aux victimes de l'attaque du 14 mai / présentation du protocole d'accord suite à l'attaque du 14 mai / situation des PREJ / l'ÉNAP de 2000 à nos jours / actualités Clairvaux / L'âme terroir, dernier ouvrage de J-P Ricard / Les 20 ans du CRHCP ...

AMAP



UN OBJET



Page de titre du recueil (coll. ÉNAP-CRHCP)



Maison centrale de Thouars (coll. ÉNAP-CRHCP)

Un recueil de photographies et plans de maisons centrales de 1892

Le fonds documentaire du CRHCP livre régulièrement quelques pépites à notre curiosité. Lors d'une récente campagne de catalogage, un gros volume relié a retenu notre attention. Complétant le « Rapport sur l'état d'entretien des bâtiments des maisons centrales de France » dressé par Alfred Normand, architecte et inspecteur général des bâtiments pénitentiaires, cet épais recueil, daté de 1892, compile 35 plans et 31 photographies noir et blanc des 17 maisons centrales existant à cette époque.

Les photographies viennent compléter de manière tout à fait intéressante nos collections iconographiques pour cette fin de 19^e siècle. Mais ce sont les plans qui sont les pièces les plus remarquables de ce recueil : nombre d'entre eux sont en effet des pièces uniques, manuscrites, richement légendées, qui donnent à voir l'organisation et le fonctionnement de ces établissements.

Au vu du caractère exceptionnel de ces documents, il a été décidé de mener une opération de restauration afin d'assurer la conservation des documents les plus fragiles. Seize des trente-cinq plans ont ainsi été confiés à un conservateur-restaurateur du patrimoine. Entre janvier et août 2024, ses interventions de restauration ont visé à traiter les altérations nombreuses subies par ces documents au fil du temps : déformations, lacunes, décollements et déchirures du papier, empoussièremment, oxydation de la cellulose du papier ... L'une des interventions prioritaires a consisté à mettre à plat ces documents de grand format (jusqu'à 1,70 m de long !), restés pliés parfois en 15 ou 20 pendant 130 ans ! Les plis nombreux ont fragilisé la structure du papier, entraînant jaunissement et cassures du support. Traitement aqueux, consolidation avec papier Japon, réintégration des lacunes et doublage ont permis d'offrir une seconde jeunesse à ces plans centenaires.

L'intégralité du recueil est actuellement en cours de numérisation. Les photographies et plans des établissements désaffectés seront mis en ligne et consultables dans la bibliothèque numérique du CRHCP début 2025. Avis aux curieux !

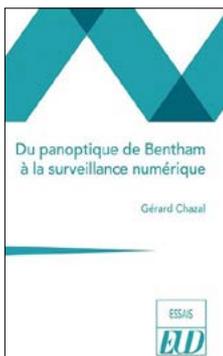
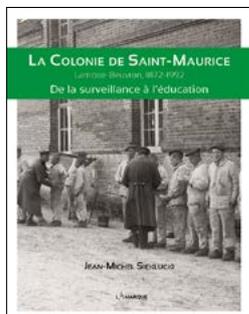
IG

Restauration d'un plan de la maison centrale de Clairvaux (coll. ÉNAP-CRHCP)



LE COIN DES CURIEUX

Livres



La colonie de Saint-Maurice. Lamotte-Beuvron, 1872-1992. De la surveillance à l'éducation / Jean-Michel SIEKLUCKI, Avon-les-Roches : Lamarque, 2024, 128 p.

Fondée en 1872 à Lamotte-Beuvron, la colonie agricole pénitentiaire de Saint-Maurice accueille les mineurs sous main de justice avant de devenir une maison d'éducation surveillée en 1927, puis une institution publique d'éducation surveillée de 1946 à 1992. Son histoire permet de suivre l'évolution du traitement de l'enfance délinquante en France pendant plus d'un siècle.

Du panoptique de Bentham à la surveillance numérique / Gérard CHAZAL, Dijon : Editions Universitaires de Dijon, 2024, 62 p.

Grâce aux moyens techniques qui se sont développés, la surveillance des individus s'est peu à peu étendue. La photographie, la fiche anthropométrique, le bracelet électronique sont aujourd'hui complétés par les caméras de surveillance, les logiciels de reconnaissance faciale. Ce petit livre reconstitue le mouvement qui va de la prison panoptique à la surveillance numérique généralisée.

La prison en héritage ? : Pour une patrimonialisation critique du pénitentiaire / Philippe ARTIERES, Paris : Éditions de la Sorbonne ; 2024, 83 p.

Tandis que, en périphérie des villes, on ouvre de vastes établissements carcéraux, dans les centres urbains on désaffecte des prisons. Que faire de ce patrimoine menacé ? Cet essai dresse un état des lieux de cet héritage, en s'appuyant sur quelques exemples – la Petite Roquette, Clairvaux... –, pour proposer une patrimonialisation critique du pénitentiaire.

Gaillon : une prison dans un château Renaissance / Marc RENNEVILLE, Guillaume de LAUBIER, Paris : Éditions de la Martinière, 2024, 160 p.

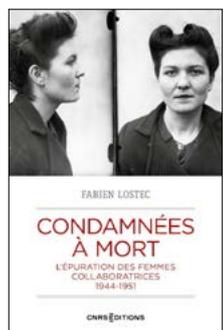
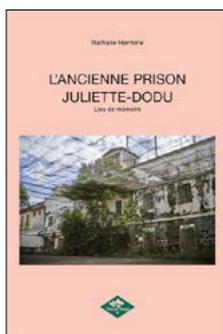
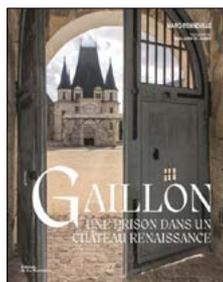
La France ne manque pas de châteaux Renaissance ni de prisons. Mais un château Renaissance transformé en prison et asile de fous, il n'y en a qu'un, c'est Gaillon, dans l'Eure. L'auteur nous raconte cette destinée contrastée et exceptionnelle. Des images contemporaines et des documents d'archives inédits donnent à voir des traces que les détenus ont laissées.

L'ancienne prison Julierre-Dodu : lieu de mémoire / Nathalie Hermine, Sainte -Clotilde (La Réunion) : Poisson rouge, 140 p.

L'ancienne prison de Saint-Denis de La Réunion a fermé en 2008. Menacée de démolition, puis inscrite à l'inventaire des monuments historiques, son sort reste en suspens. L'auteur a souhaité écrire l'histoire de ce lieu de mémoire et laisser une trace de ce qui n'existera plus le jour où les bâtiments de la maison d'arrêt seront transformés.

Condamnées à mort : l'épuration des femmes collaboratrices, 1944-1951 / Fabien LOSTEC ; préfacé par Marc BERGERE, Paris : CNRS, 2024, 395 p.

A la sortie de la Seconde Guerre mondiale, 650 femmes collaboratrices ont été frappées par la peine capitale, dont 45 seront exécutées. L'auteur brosse le portrait individuel et collectif de ces femmes. Il examine le temps du jugement jusqu'à la mort pour celles dont le recours en grâce est rejeté et le temps de l'incarcération et de la sortie de prison pour celles bénéficiant d'une commutation de peine.



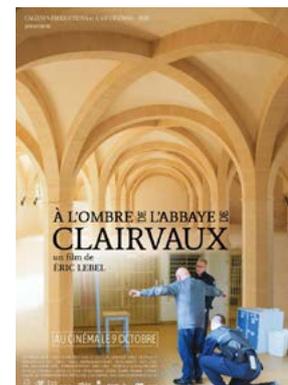
Film

A l'ombre de l'Abbaye de Clairvaux

documentaire réalisé par Eric Lebel (2024 - 1h33 min.)

[Bande annonce](#)

Reclus par la contrainte : les détenus, ou par choix : les moines, ils vivent ou ont vécu à Clairvaux, ancienne abbaye devenue prison à la Révolution, fermée en mai 2023. En rencontrant les « longues peines » de la centrale, les personnels pénitentiaires, mais aussi les moines de Cîteaux, Éric Lebel invite à une réflexion profonde et sensible sur la liberté.



Podcasts

Crime au féminin

France Culture - Emission Esprit de justice - 59 min.

Comment expliquer que les femmes tuent beaucoup moins qu'elles ne sont tuées ? Existe-t-il une spécificité du rapport des femmes au crime ?



Crime, tabou, péché, juger l'intime

France Culture - Emission Le cours de l'histoire - 4 épisodes de 58 min.

Histoire de violences, avec l'inceste, un crime au cœur de la famille, et avec la condamnation de l'homosexualité, qui conduit au bûcher. C'est aussi la justice qui s'impose au corps des femmes, avec l'avortement au Moyen Âge, et l'histoire de l'infamie, quand la sentence marque le corps.



Al Capone, roi des gangsters

France Culture - Emission Les grandes traversées - 5 épisodes de 58 min.

Personnage flamboyant et biface, Al Capone, alias Scarface, a régné sur la pègre de Chicago dans les années 1920, et amassé sa fortune grâce à la Prohibition. Son influence est telle qu'il incarne pour l'éternité l'archétype du mafieux dans l'Amérique clandestine des Années Folles.



Monte-Cristo : roman de la vengeance et vengeance romancée

France Culture - Emission Esprit de justice - 56 min.

Dans quelle mesure le roman d'Alexandre Dumas ouvre-t-il une réflexion entre les valeurs morales et le concept de justice ? La vengeance d'Edmond Dantès, devenu comte de Monte-Cristo, peut-elle être juste ?



La poétesse Albertine Sarrazin : des mots âpres pour dire l'enfermement

France Culture - Emission L'Instant poésie de Denis Lavant - 6min.

Le comédien Denis Lavant partage pour L'Instant poésie un poème qu'Albertine Sarrazin a écrit en 1954 alors qu'elle est incarcérée à Fresnes.



Hommage à Bernard Duval

Suite au décès, le 18 septembre dernier, de Bernard Duval, que l'ÉNAP avait eu le privilège d'accueillir en 2014, nous vous proposons d'écouter 2 témoignages de cet ancien résistant détenu à la prison de Caen.

 Témoignage de Bernard Duval, résistant : entretien réalisé en 2014 par Jean-François Alonzo, formateur à l'ÉNAP (1h23 min.)

 Témoignage de Bernard Duval, ancien résistant détenu à la prison de Caen en 1944 : entretien réalisé en avril 2024 pour Nota bonus (36 min.)



IG

L'ÉQUIPE DU CRHCP

FHH Fabienne Huard-Hardy enseignante chercheuse en histoire du droit, cheffe d'unité

MB Mickaël Boyer chargé de formation en histoire

DF David Freigneaux documentaliste

MPG Marie-Pierre Glize adjointe administrative

IG Isabelle Guérineau chargée d'études documentaires

DÉPARTEMENT DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES, HISTORIQUES ET DES ACTIONS CULTURELLES : Sara Di Santo Prada, responsable

DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DE LA DIFFUSION : Paul Mbanzoulou, directeur, et Sara Di Santo Prada, adjointe au directeur



« Histoire et patrimoine pénitentiaire » : accès à nos parcours thématiques, expositions, ressources audiovisuelles ...

Catalogue du CRHCP : <https://enapagen2.bibenligne.fr/>

Bibliothèque numérique : <https://enapagen3.bibenligne.fr/>

Contacts :

Mail : crhcp.enap@justice.fr
05 53 98 91 43 (bibliothèque)
05 53 98 91 32 (musée)

Accueil du public :

Le lundi de 13h à 18h30
Le mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 18h30
Le vendredi de 8h30 à 16h30

la Lettre du

N° 31
DÉCEMBRE 2024

CRHCP

Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines

ISSN 1959-1187

Pour vous abonner ou vous désabonner, contactez-nous : crhcp.enap@justice.fr